



Fait à Strasbourg, le 4 février 2013

Michel Hoff, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace**

Avis n° 73

Classement en réserve naturelle régionale du site dit « Im Berg, Tagolsheim (Haut-Rhin) »

Réunion du 22 octobre 2012, point 7

La demande

Contexte Le Conseil régional d'Alsace projette de classer des milieux naturels des collines du Buxberg (Buchsberg) à Tagolsheim (Haut-Rhin) en Réserve Naturelle Régionale (RNR) afin de leur assurer une protection pérenne. Cette décision concerne un espace qui bénéficiait du statut de Réserve Naturelle Volontaire Agréée (RNVA) par arrêté préfectoral du 29 août 1988.

Le projet se situe dans le Sundgau, à une altitude de 300 m environ, sur l'une des collines calcaires dite du « Horst mulhousien ». Il est mitoyen d'un arrêté préfectoral de protection de biotope de 25 ha de surface environ.

Il concerne 1 ha 70 de terrains appartenant à la commune de Tagolsheim et loués au conservatoire des sites alsaciens depuis décembre 1985. Par rapport à la surface de la RNVA, un terrain artificialisé, de 70 ca de surface, abritant un ancien transformateur électrique utilisé comme local technique, a été exclu du projet de réserve naturelle régionale.

L'objectif visé par cette mesure est la conservation de plusieurs habitats originaux dans le contexte « sundgauvien » : pelouses calcaires, affleurements rocheux, forêts thermophiles de type chênaie-charmaie caractérisée par une diversité d'espèces de flore peu banales, et, fait assez rare en Alsace, par la présence de buis.

L'avis du CSRPN est requis en application des articles L332-2 et L332-31 du Code de l'Environnement.

Questions posées Les questions suivantes sont posées au CSRPN :

- **les enjeux concernant le site visé ont-ils été correctement identifiés et évalués ?**
- **ces enjeux justifient-ils la création d'une réserve naturelle régionale ?**

si oui,

- **le périmètre proposé est-il cohérent ?**
- **le projet de règlement est-il de nature à assurer une protection adaptée aux enjeux de préservation du patrimoine écologique du site ?**



Attendus

Le CSRPN prend en compte les éléments suivants :

- la fiche de présentation de la demande de transformation d'une réserve naturelle volontaire agréée en réserve naturelle régionale au lieu-dit « Im Berg » à Tagolsheim, Haut-Rhin ; document de 5 p. comportant une carte de localisation et un projet de règlement. CSA, Conseil Régional d'Alsace et commune de Tagolsheim ;
- la présentation du projet par le CSA, et les observations des membres du CSRPN émises en réunion préparatoire le 11 octobre 2012.

Avis

Le CSRPN considère que :

- **les enjeux de protection sont correctement identifiés et justifiés sur la totalité des surfaces visées ;**
- **le statut de protection et le projet de règlement sont adaptés aux enjeux définis.**

Recommandations Le CSRPN recommande :

- que la gestion de la RNR soit coordonnée avec celle de l'arrêté préfectoral de protection de biotope mitoyen pour gagner en cohérence et efficacité ;
- que la bibliographie, et en particulier, les travaux de Bendagha, N., Gärtner, S., Sayer, U., Reif, A., 2004. *Vegetation, Standort und Nutzungsgeschichte eines Flaumeichenwaldes bei Tagolsheim, Elsass, Frankreich. Ber. Naturf. Ges. Freiburg i. Br. 94 : 127-150.* Freiburg permettant notamment de qualifier la hêtraie à buis, soit visée et prise en compte dans la gestion du site ;
- qu'il soit établie une veille relative à l'évolution de la Pyrale du buis (*Diaphania perspectalis*), susceptible de remettre en cause la présence du buis qui représente un des éléments structurants des boisements.